Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

# Le système des partis en Belgique

par A.P. FROGNIER,
Chargé de Cours, U.C.L.

et P. DELFOSSE
Maître de Conférence inv., U.C.L.

*

## 1. Introduction.

Le but de cette recherche est de faire le point, au lendemain des élections du 10 mars 1974, sur l'état du système des partis en Belgique. On retient habituellement cinq types de variables dans ce genre d'analyse : le nombre des partis, leur impact électoral, leur idéologie, la nature sociale de leur clientèle et les caractéristiques de leur organisation et de leur direction (1). On se limitera ici aux trois premières de ces variables. Elles présentent certainement une importance particulière, notamment dans le cadre d'études comparatives. Comme l'écrit J. Blondel : « Si l'on se contente d'examiner les systèmes de partis dans les démocraties occidentales on peut toutefois se limiter aux trois premières de ces variables. En effet, à un petit nombre d'exceptions près, les partis occidentaux sont des partis de masses « légitimes » à direction et à organisation stable et régularisée. Les directions de type « charismatique » sont rares ; les partis communistes ressemblent de plus en plus aux autres partis. Les partis occidentaux tendent inéluctablement à avoir une clientèle nationale qu'ils cherchent à conserver et à élargir en se faisant les protagonistes d'images « générales » : les différences ont moins trait aux structures qu'aux images » (2).

Il est certain cependant qu'en Belgique d'autres facteurs devraient être également pris en considération dans une étude complète du système des partis — et en Belgique plus que dans beaucoup d'autres pays euro-

(1) J. BLONDEL, Party Systems and Patterns of Government in Western Democracies, *Revue Canadienne de Science Politique*, 1, 2 juin 1968, pp. 183-190, p. 185.
(2) *Ibid.*, trad. J. Blondel, in J. CHARLOT, *Les partis politiques*, A. Colin, 1971, p. 229.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker



péens. Il faut tout d'abord reconnaître la spécificité des partis que l'on appelle en Belgique « traditionnels », le Parti Social Chrétien - Christelijke Volkspartij (PSC-CVP), le Parti Socialiste Belge - Belgische Socialistische Partij (PSB-BSP) et le Parti de la Liberté et du Progrès - Partij voor Vrijheid en Vooruitgang (PLP-PVV) et, parmi eux, surtout les deux premiers. En second lieu, il est nécessaire aussi de distinguer ces partis de nouveaux partis « communautaires » : la Volksunie (VU) et le Front Démocratique des Francophones - Rassemblement Wallon (FDF-RW).

Les partis traditionnels belges offrent en effet des caractéristiques assez particulières qui les différencient de beaucoup d'autres partis — même d'une famille politique semblable — à l'étranger. Les études de science politique sur la Belgique ont bien mis en évidence qu'ils apparaissaient — surtout le PSC-CVP et le PSB-BSP — comme l'expression politique de « mondes sociologiques » déterminés, c'est-à-dire d'un ensemble de représentations (idéologies, valeurs, ...) et d'institutions formant un tout et « encadrant » la vie et l'activité de plusieurs générations (« verzuiling »). Ces mondes ne sont pas forcément stables et sont traversées par plusieurs clivages. En d'autres mots, les partis traditionnels reposent sur un réseau de structures sociales intermédiaires avec lesquelles ils entretiennent des liens de dépendance mutuelle. Il en résulte notamment que ces partis sont profondément influencés par les groupes de pression qui occupent une place importante dans ces mondes (3). Pour prendre un exemple d'analyse comparative, cette situation des partis en Belgique place cette dernière entre un système politique comme celui de la Suisse, qui possède des structures intermédiaires fortes et où les groupes de pression agissent presque directement sur la scène politique, et celui de la France, qui est proportionnellement moins structuré à ce niveau et où les partis peuvent jouer un rôle plus autonome dans la vie politique. Il semble bien qu'en Belgique les principales décisions se prennent dans le cadre d'interactions étroites entre partis traditionnels et groupes, les premiers gardant une certaine capacité d'arbitrage sans que la marge de manœuvre ne soit pourtant fort large.

Cette situation des partis traditionnels leur confère un poids particulier dans le système politique belge. Elle leur accorde une sorte de légitimité propre, extérieure en partie à leur impact purement électoral. Ils apparaissent indispensables en fonction de leur représentativité d'une série

---

(3) Sur ce problème, cf notamment, sur l'analyse globale du phénomène de ces « mondes sociologiques », J. MEYNAUD, J. LADRIERE et F. PÉRIN, *La Décision Politique en Belgique*, A. Colin, Paris, 1965 ; A. VAN DEN BRANDE, Elements for a Sociological Analysis of the Main Conflicts on Belgian Political Life, *Res Publica*, vol. IX, 1967, nº 3, pp. 437-470 ; L. HUYSE, *Passiviteit, Pacificatie en Verzuiling in de Belgische Politiek*, Standaard Wetenschappelijke Uitgeverij, Antwerpen, Utrecht, 1970.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker



d'intérêts propres aux mondes sociologiques, plus peut-être qu'en fonction de leur représentativité par rapport aux citoyens. Ils se présentent dès lors comme plus « gestionnaires » qu'idéologiques ou, plus exactement, idéologiques au second degré, dans la mesure où les mondes sociologiques ont un contenu idéologique. Cette caractéristique des partis traditionnels est un facteur important d'explication de leur longévité, en même temps que de la perte des voix qu'ils ont tous subie au cours des dernières années. Il est certain tout d'abord que la liaison entre partis et groupes dans le cadre des mondes sociologiques encourage la stabilité, dans la mesure où cette liaison doit normalement se poursuivre, quel que soit le résultat des élections. D'autre part, il est vraisemblable que ces partis peuvent compter sur un certain « seuil » minimum de voix que l'encadrement des citoyens qui assure le monde sociologique peut leur offrir en tout état de cause. Cependant, on peut trouver dans les mêmes caractéristiques structurelles des partis traditionnels certains éléments d'explication de leur affaiblissement électoral. Il s'agit surtout du caractère peu mobilisateur de partis plus tournés vers les négociations et les compromis que vers les électeurs comme tels, négociations d'ailleurs souvent difficiles vu la nécessité de respecter des règles de proportionnalité stricte. Ces négociations ont été institutionnalisées dans les « sommets » de partis, se déroulant souvent dans une atmosphère de secret. De telles caractéristiques sont de nature à provoquer une dépolitisation ou un transfert de vote de la part des électeurs et c'est ce qui semble bien s'être passé depuis une dizaine d'années — rendant par là bien nécessaire, dans une sorte de cercle vicieux, le seuil mentionné plus haut (4).

Les partis communautaires n'offrent pas les mêmes caractéristiques. Ils ont émergé en quelque sorte dans les « creux » du système de partis, en se créant une légitimité plus directement en rapport avec les citoyens, sans apparaître comme l'expression de structures intermédiaires particulières. Il en résulte qu'ils se présentent dès lors à la fois avec une autonomie plus grande sur la scène politique, mais aussi sans base structurelle bien établie dans la société. Ils sont dès lors beaucoup plus dépendants des opinions et des suffrages des électeurs, un affaiblissement de voix prenant dès lors des proportions plus importantes. Dans cette situation, partant d'une position de « groupe de pression politique » sur les partis traditionnels, ces nouveaux partis ont cependant acquis une représentativité de masse réelle dans la mesure où environ un Belge sur cinq vote aujourd'hui pour eux. Un des problèmes principaux concernant l'avenir du système des partis en Belgique est dès lors de savoir comment évoluera cette interaction entre les deux types différents de

(4) Sur ce mécanisme, cf L. HUYSE, *op. cit.*

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker



partis et notamment si la structure pesante des « mondes sociologiques » pourra permettre aux partis traditionnels de résister à la pression de partis en liaison « purement politique » plus directe avec les citoyens. Il s'agit notamment de savoir où se trouve exactement le seuil dont il a été question, quel est le degré de résistance du lien entre partis traditionnels et structures intermédiaires au cas où une trop grande masse de citoyens abandonneraient les premiers et quelles sont les capacités d'action continue des nouveaux partis. On ne poussera pas plus loin ici l'analyse de l'ensemble de ces problèmes. Il était nécessaire cependant de faire part de cette perspective générale de l'étude des partis en Belgique afin de mieux situer la suite de cet article et de préciser les limites dans lesquelles on peut en reconnaître la validité.

## 2. Du tripartisme au multipartisme.

La plupart des typologies classiques des systèmes de partis portent sur le nombre des partis et leur poids électoral. C'est dans ce cadre qu'on essayera de caractériser le système des partis en Belgique, tel qu'il apparaît aujourd'hui, tant au niveau national qu'à celui des nouvelles entités politiques qui ont pris de plus en plus d'importance. On se basera sur la typologie construite par J. Blondel et qu'il a utilisée dans une analyse comparative de 19 systèmes de partis occidentaux (periode 1945-1966). On esquissera aussi, dans la ligne de cette même étude, quels effets peuvent avoir les systèmes de partis sur la stabilité gouvernementale (5).

Dans sa typologie, J. Blondel donne une importance particulière au pourcentage des voix des deux principaux partis d'un système politique. Si deux partis représentent le plus souvent environ 90 % ou plus du corps électoral, on se situe dans le cadre d'un *système bipartite* (6). Le plus souvent d'ailleurs, les deux partis ne présentent pas de différence sensible dans leur poids électoral, du moins de manière continue. Si les deux partis principaux obtiennent environ entre 75 % et 90 % des suffrages, on se trouve alors le plus souvent dans le cadre d'un *système tripartite* (7). J. Blondel constate qu'habituellement, dans ce dernier cas,

---

(5) J. BLONDEL, *op. cit.*

(6) Pour la période étudiée, des exemples sont les Etats-Unis (99 %), la Nouvelle Zélande (95 %), l'Australie (93 %), le Royaume-Uni (92 %) et l'Autriche (89 %).

(7) C'est le cas de l'Allemagne Fédérale (80 %), du Luxembourg (80 %), du Canada (79 %), de la Belgique (78 %) et de l'Irlande (75 %).

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker



l'écart entre les deux principaux partis est beaucoup plus important que dans le système bipartite (8). De plus, le troisième parti apparaît nettement plus faible que les deux premiers. Contrairement donc au système bipartite, qui est celui de l'égalisation de forces électorales, le système tripartite apparaît comme celui de l'inégalité persistante entre trois partis. On ne connaît pas d'exemple d'un système tripartite où les trois partis posséderaient un impact électoral relativement égal. C'est ainsi que J. Blondel utilise l'expression de « *système à deux partis et demi* ». Enfin, les systèmes de partis où les deux partis les plus importants recueillent moins de 75 % peuvent être appelés *multipartistes*. J. Blondel distingue cependant, dans ce dernier cas, entre *systèmes multipartistes à parti dominant*, où un seul parti obtient environ 40 % des voix et en même temps plus ou moins deux fois plus que tout autre parti (9) et le *système multipartiste pur* où ce parti dominant n'existe pas, avec une certaine égalisation des voix des partis (10).

Dans la période étudiée par J. Blondel (1945-1966), la Belgique apparaît comme possédant un système tripartite ou, plus exactement à deux partis et demi, le pourcentage moyen total des deux partis principaux (les sociaux-chrétiens et les socialistes) étant de 75,86 % (11) et celui des libéraux de 13,12 %. De plus, l'écart entre les deux grands partis est bien dans la ligne qui a été décrite. Le pourcentage moyen des sociaux-chrétiens est de 42,47 % et celui des socialistes est de 33,42 % soit une différence de 9,05 %. L'exemple belge illustre donc bien cette sorte de règle interne de fonctionnement du système tripartite qui exclut une égalisation de l'impact électoral. J. Blondel constate pourtant que les élections de 1965 avaient diminué notablement le degré d'inégalité entre les trois principaux partis à cause de la poussée libérale. En analysant les résultats de 1968, il observe cependant que cette évolution déborde le cadre du système tripartite et qu'avec l'échec libéral et les progrès des nouveaux partis, la Belgique semble se diriger vers un système multipartite.

J. Blondel procède également à une étude de la liaison entre le type de système de partis et de la stabilité gouvernementale, mesurée par

---

(8) Pour les Etats-Unis, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Royaume-Uni et l'Autriche, la différence moyenne entre les deux principaux partis est de 1,6 % pour la période considérée. Pour l'Allemagne Fédérale, le Canada, la Belgique et l'Irlande, elle est de 10,6 %.

(9) Rentrent dans cette catégorie, toujours pendant la même période, le Danemark (66 %), la Suède (66 %), la Norvège (64 %), l'Italie (64 %) et l'Islande (62 %).

(10) C'est le cas des Pays-Bas (62 %), de la Finlande (49 %) et de la France d'avant 1958 (50 %).

(11) Au lieu de 78 % (cf note (3) p. 21). Source : N. DELRUELLE, R. DE SMET et R. EVALENKO, *Le Comportement Politique des Electeurs Belges*. Edit. Institut de Sociologie de l'ULB, Bruxelles, 1970, p. 000.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker



la durée moyenne de leur existence (12). Il fait intervenir un autre facteur qui est celui de la pratique d'un gouvernement de coalition. Le tableau I illustre les relations.

La lecture de ce tableau est aisée. D'une part, le système bipartite est celui qui produit les gouvernements les plus stables et le système multipartite sans parti dominant les plus instables. D'autre part, les deux autres types de systèmes de parti — à deux partis et demi et multipartite à parti dominant — ne semblent pas avoir d'influence

TABLEAU I

**Relation entre le type de système de partis et la stabilité gouvernementale** (1945-1966) * **

| | 5 ans ou plus | Environ 3 ans | Environ 2 ans | Environ 1 an |
|---|---|---|---|---|
| Système bipartite . . . | Australie<br>Nouvelle Zélande | Royaume-Uni | Autriche | |
| Système à deux partis et demi . . . . . | Canada | **Allemagne Fédérale**<br>Irlande | **Luxembourg** | **Belgique** |
| Système multipartite à parti dominant . . . | Suède | Norvège | Danemark<br>**Islande** | Italie |
| Système multipartite sans parti dominant . . . | | | **Pays-Bas** | **Finlande**<br>**France** |

* Cfr. J. Blondel, op. cit. Table 9.
** Les pays qui pratiquent normalement un système de coalition sont en caractère gras.

particulière sur la durée des gouvernements. Dans ces deux catégories, le facteur qui paraît apporter le moins de stabilité est la pratique des coalitions. En considérant l'ensemble du tableau, on peut d'ailleurs se rendre compte que ce facteur semble avoir une importance prépondérante, de telle sorte qu'on peut affirmer que c'est la pratique du gouvernement d'un parti (que l'on se situe dans le cadre d'un système bipartite ou non) qui assure le maximum de longévité gouvernementale.

Ce sont ces résultats qu'on a tenté de prolonger dans le cas de la Belgique d'aujourd'hui afin de mieux préciser quelques caractéristiques fondamentales de son système politique et de mesurer l'évolution de ces dernières années.

Après les élections du 10 mars 1974, on peut constater qu'au niveau national, les deux principaux partis, le PSC-CVP et de PSB-BSP comptent ensemble 58,99 %. La moyenne de 1945 à 1966 étant de 75,86 %,

(12) J. Blondel entend par durée d'un gouvernement le temps pendant lequel le premier ministre et les partis qui ont formé le gouvernement se maintiennent.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker



la différence est donc de 16,87 %. Cela signifie que selon le critère de J. Blondel, le système de partis belges est devenue multipartiste. S'agit-il d'un système à partis dominant ? Le parti le plus important, le PSC-CVP compte 32,34 % des voix dans le pays, c'est-à-dire moins que les 40 % qui apparaissent pour J. Blondel comme un seuil. Mais le PSB-BSP suit avec 26,65 %, ce qui est nettement supérieur à la moitié du total du PSC-CVP. On peut dès lors conclure qu'en ce qui concerne le niveau national, on se situe à mi-chemin entre le système multipartiste à parti dominant et le système multipartiste pur.

Etant donné l'importance croissante des nouvelles entités politiques que sont les Communautés et les Régions, il est intéressant de connaître la nature du système de partis qui pourrait s'y exprimer. Pour calculer le pourcentage des partis au niveau des communautés, la présentation des sociaux-chrétiens sur deux listes linguistiques différentes permet de se représenter assez fidèlement l'importance du corps électoral de chaque communauté. Le seul parti « unitaire » reste le Parti Communiste qui a obtenu à Bruxelles 4 % des voix. Il n'est évidemment pas possible de connaître le départage linguistique de ses voix. On considèrera dès lors à titre d'hypothèse que la répartition linguistique des voix du P.C. est la même que celle de l'ensemble des cantons bruxellois sans le P.C. Le P.C. compterait dès lors 19 % de voix flamandes (13).

En ce qui concerne la Communauté française, les deux formations les plus importantes, le PSB et le FDF-RW/PDLP recueillent ensemble 59,89 % (soit 33,87 % pour le premier et 26,02 % pour le second). Le PSC recueille 21,31 %, le PLP 12,36 % (14) et le PC 5,41 %. Pour la Communauté flamande, les deux partis prédominants sont le CVP et le BSP qui recueillent ensemble 61,93 % et séparément 39,95 % et 21,97 %. La VU obtient 17,33 %, le PVV 17,16 % et le PC 1,73 %.

Ces résultats traduisent une différence entre les deux Communautés. Pour la communauté française, on observe à peu près la même situation que dans le pays en général, c'est-à-dire l'existence d'un système multipartite « mixte » sans parti réellement dominant, mais avec un parti (ici le PSB) qui se détache des autres dans une certaine mesure. Dans le cas de la Communauté flamande, la situation n'est pas la même. On peut constater l'existence d'un système multipartite à parti dominant (le CVP),

---

(13) Ce pourcentage est donc celui des votes flamands par rapport au total des votes valables, les voix attribuées au PC étant retirées de ces deux totaux. Après avoir réintroduit les voix du PC estimées francophones et celles qui sont estimées flamandes, le total des votes valables francophones pour les cantons bruxellois s'élève à 514.813 (80,76 %) et le total des votes valables flamands à 122.620 (19,23 %). Source : les Elections Législatives du 10 mars 1974, *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, n° 638, 22 mars 1974.

(14) En comptant le PLP bruxellois, mais non le PLDP.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker



qui atteint quasiment le seuil de 40 % et possède presque le double des voix de son suivant immédiat, le BSP.

Pour estimer l'impact des partis dans les trois Régions, on se référera aux pourcentages des cantons wallons, flamands et bruxellois, à l'exclusion des cantons de l'Est. Dans les cantons wallons, les deux partis qui viennent en tête sont le PSB et le PSC, comptant ensemble 59,55 % et séparément 37,36 % et 22,19 %. On se trouve dans le cas d'un multipartisme avec un parti presque dominant, sans qu'il le soit pourtant tout-à-fait. La situation de dominance relative du PSB est toutefois plus forte que dans la Communauté française. Pour les cantons flamands, les deux principaux partis, le CVP et le BSP ont ensemble 62,38 %, avec 39,93 % pour le premier et 22,45 % pour le second. Il s'agit ici quasiment de la même situation que celle de la Communauté flamande, c'est-à-dire d'un système multipartiste à parti dominant. Enfin, en ce qui concerne les cantons bruxellois, les deux formations les plus riches en voix sont le cartel FDF/PLDP et le PSB, avec ensemble 58 % et séparément 39,55 % et 18,45 %. On peut constater qu'il s'agit d'un cas particulièrement clair de multipartisme à parti dominant (le FDF/PLDP).

L'ensemble de ces résultats peut être représenté dans le tableau II.

TABLEAU II

**Le système des partis en Belgique**

| | |
|---|---|
| Bipartisme | — |
| Deux partis et demi. | *Belgique* (*1945-1966*) |
| Multipartisme avec parti dominant | Cantons bruxellois<br>Cantons flamands<br>Communauté flamande. |
| Multipartisme sans parti dominant (*mais avec un parti qui totalise plus de 30 % des voix dans un système à 5 partis au moins*). | *Belgique* (*1974*)<br>Communauté française. |

Si l'on essaye à présent d'appliquer à la situation belge de 1974 les enseignements de l'étude comparative de J. Blondel sur les relations entre système de partis, pratique des coalitions et stabilité gouvernementale, on peut conclure que c'est le système de parti belge national de 1974 qui est, avec celui de la Communauté française, le système qui peut conduire à l'instabilité gouvernementale la plus grande. De même, les systèmes de partis de la Communauté française et des cantons wallons présentent plus de risques à cet égard que leurs homologues flamands. Le système qui devrait permettre le gouvernement le plus stable serait celui des cantons bruxellois.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker



### 3. Partis et idéologies.

Pour offrir une image plus complète du système des partis, il est necessaire de faire intervenir le facteur idéologique. Il est certain que les partis belges sont porteurs d'idéologies et il est important de pouvoir circonscrire celles-ci. L'importance du facteur idéologique dans le système politique belge doit cependant être bien définie. On a pu constater, en effet, que les partis traditionnels belges avaient jusqu'ici témoigné d'une capacité plus gestionnaire qu'idéologique. Cela signifie qu'au niveau des « pratiques », la stratégie de la recherche du compromis a dominé souvent celle de la radicalisation des oppositions. Quant aux partis communautaires, bien qu'étant des partis d'opposition, ils n'ont pas non plus de pratiques idéologiques bien marquées. En voulant apparaître comme des « rassembleurs » autour d'une idée-force, l'autonomie des Communautés ou des Régions, ils sont obligés de faire taire dans une certaine mesure tout ce qui pourrait les diviser eux-mêmes sur des thèmes idéologiques particuliers.

Que recouvre la notion d'idéologie ? Que peut-on entendre par « idéologie d'un parti » ? On peut considérer très généralement l'idéologie comme un système global de représentation et d'évaluation propre à un groupe social et exprimant sa relation avec la réalité naturelle et sociale, lui permettant notamment de définir sa position dans la société (15). Il est clair qu'il existe dans toute société complexe un certain nombre d'idéologies particulières. On peut dès lors entendre par idéologie d'un parti l'idéologie ou le plus fréquemment l'ensemble des idéologies dont il est le porteur, en fonction de sa représentativité des structures sociales. Un tel ensemble peut posséder une certaine cohérence tout en étant composé d'éléments divers et de poids différents. L'exemple des partis démocrates-chrétiens le montre. Ils apparaissent à la fois porteurs d'une idéologie chrétienne et d'une idéologie centriste pouvant osciller entre le centre-droit (le plus souvent) et le centre-gauche. Etudier les fondements idéologiques d'un système de partis revient dans ce cas à rechercher l'ensemble des idéologies auxquelles se réfèrent les partis ainsi que l'impact particulier de chaque idéologie sur chaque parti.

Dans cette recherche, on étudiera un certain nombre de positions prises par les partis à la veille des élections du 10 mars 1974 pour tenter d'en inférer certains soubassements idéologiques du système des partis. Ces positions sont essentiellement celles qui sont consignées dans les programmes des partis. On considérera donc que ces positions expriment des idéologies sous-jacentes qui peuvent les subsumer, du moins en partie et

---

(15) Sur la définition de la notion d'idéologie, cf J. LADRIERE, l'Action et l'Idéologie, dans *Idéologie et Action Militante,* Edit. Vie Ouvrière, Bruxelles, 1971.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker



avec des différences de degré. Il existe certainement d'autres critères à partir desquels une étude de ce genre pourrait être également entreprise. En dehors des sources « officielles » que représentent les positions des partis, on pourrait se référer à des sources « officieuses », comme les positions personnelles des dirigeants ou des militants et ce type d'étude pourrait offrir des résultats différents de celle qui est entreprise ici.

Comme cette étude possède encore un caractère exploratoire, on s'est tenu à une base de données limitée. Celles-ci ont été empruntées au journal *Le Soir* qui a publié, chaque jour de la semaine du 4 mars au 9 mars 1974, le résumé des positions des principaux partis sur un certain nombre de problèmes fondamentaux de notre vie politique. *Le Soir* a posé certaines questions comme « Comment envisagez-vous la délimitation géographique des trois Régions ? » et a fait suivre chaque question des réponses qu'un rédacteur pouvait tirer des programmes électoraux et d'autres sources. Une question particulière fut de plus, posée chaque jour à un homme politique. On s'est intéressé ici à trois matières ainsi traitées : la régionalisation, les problèmes économiques, les problèmes « éthiques » (avortement, pluralisme scolaire, ...). Celles-ci ont été évoquées dans les journaux du 4 au 8 mars. Le total des « questions » posées fut de 37. Tous les partis n'ont pas été « interrogés » dans le cadre de chacune des matières. Par exemple le PC n'a pas été cité sur certains problèmes éthiques, tandis que si le PSC et le CVP comme le PLP et le PVV ont été distingués en ce qui concerne la régionalisation, ils apparaissent réunis dans les autres matières. On peut cependant considérer que, dans la plupart des cas, ces traitements différents des partis ou ailes de partis correspondaient à des domaines où leurs positions différaient en fait ou pouvaient être réellement confondues.

L'analyse de ces positions des partis a posé des problèmes de méthode. Comment procéder pour en extraire le contenu idéologique et pour différencier les partis à cet égard ? Pour dégager les idéologies sous-jacentes, on a fait appel à une analyse de contenu de type sémiotique. Celle-ci a permis de dégager des 37 questions une série d'axes sémantiques. Ceux-ci ont pu être réduits à trois nouveaux axes sémantiques au caractère directement idéologique et ces trois derniers ont à leur tour pu être regroupés en un axe fondamental lui aussi de nature idéologique. D'autre part, pour obtenir une claire vision de la situation de chaque parti, on a déterminé leur profil sur l'ensemble de ces axes et on a, de plus, procédé à une analyse factorielle de leurs positions sur les axes, d'après un système de codage approprié.

En quoi consiste cette méthode d'analyse de contenu ? L'analyse de contenu de type sémiotique consiste à procéder à l'étude d'un texte afin d'en constituer les axes sémantiques, c'est-à-dire une série de traits

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker



de contenu qui en expriment la signification. Elle se base notamment sur deux principes. Le premier consiste à reconnaître que ces traits de contenus ne relèvent pas nécessairement du niveau le plus manifeste ou le plus évident d'un texte. C'est dire par exemple que des prises de position exprimées de manière différente par des partis peuvent renvoyer à des contenus identiques tout comme, inversément, des prises de position exprimées de manière semblable par des partis peuvent signifier des contenus distincts. Il s'agira de procéder dans les deux cas à une analyse contextuelle afin de pouvoir pénétrer dans les traits de contenus réels. Le second principe est à la base de la constitution des axes sémantiques. Il établit que chaque trait de contenu ne reçoit sa signification que par son opposition au contenu qui lui est opposé. On peut dire ainsi que le noir ne prend sa signification que par rapport au blanc. Ce sont par conséquent les écarts différentiels ou la perception des discontinuités au niveau des contenus communiqués qui sont créateurs de signification. On peut distinguer deux types d'écarts différentiels. Les traits de contenus peuvent en effet accuser soit une opposition forte, en étant en relation de contradiction logique (16), soit une opposition faible, celle d'une relation de contrariété logique (17). Ainsi, noir et non-noir sont en contradiction tandis que noir et blanc sont en contrariété (18). Enfin, il reste à distinguer un axe sémantique simple d'un axe sémantique composé. Si, sur un axe sémantique simple, c'est-à-dire conforme à ce qui vient d'être défini, un trait de contenu devient le pôle commun de deux nouvelles oppositions et caractérise de ce fait un nouvel axe sémantique, l'ensemble constituera alors un axe sémantique composé. De nombreuses ramifications sont évidemment possibles (19).

Ces principes ont été appliqués au texte représenté par les 37 questions et réponses retenues. Une série de 17 axes sémantiques, simples ou composés, ont tout d'abord été extraits. En second lieu, on a pu rapidement constater, comme on l'a déjà annoncé, que ces axes pouvaient être eux-même réduits en trois axes sémantiques plus fondamentaux. Enfin ceux-ci ont pu eux-mêmes être ramenés à un seul axe capable de les exprimer. Ces trois axes ainsi que le dernier qui les subsume se réfèrent directement aux idéologies sous-jacentes. Quels sont ces axes ? Il est évidemment

---

(16) Dans la relation de contradiction il existe entre les traits de contenu un rapport de négation mutuelle. Ils ne peuvent être ni affirmés ni niés ensemble.

(17) La relation de contrariété signifie qu'il y a entre les traits de contenu un rapport d'exclusion mutuelle. Les deux traits ne peuvent être affirmés ensemble. Cependant, ils peuvent être niés ensemble.

(18) En effet, aucune couleur n epeut être ni noire ni non-noire, tandis qu'il existe des couleurs qui ne sont ni noires, ni blanches.

(19) Sur l'analyse sémiotique et son application à l'étude de textes relevant de domaines sociaux, cf P. DELFOSSE, *Une idéologie Patronale,* AIMAV-Didier, Bruxelles-Paris, 1974.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker



difficile, vu l'étroitesse des données, de les spécifier complètement. On peut cependant estimer que le premier axe se réfère à une opposition entre une conception qui privilégie dans l'économie, le secteur privé et celle qui met l'accent sur la prééminence du secteur public. Ces conceptions peuvent être considérées comme incluses respectivement dans l'idéologie libérale et dans l'idéologie socialiste. Pour le second axe, il s'agit de l'opposition entre une conception restrictive du régionalisme, partie intégrante d'une idéologie centraliste, et une conception large de celui-ci, inclue plutôt dans une idéologie de type fédéraliste. Quant au troisième axe, il se situe essentiellement dans le domaine moral (même s'il a des implications institutionnelles) et oppose une conception du maintien des standards moraux, faisant partie surtout d'une idéologie traditionnaliste et confessionnelle et une conception de la modification de ceux-ci, rattachée à une idéologie moderniste et pluraliste. Enfin, en ce qui concerne l'axe le plus global, il peut être identifié à celui qui oppose une idéologie de la conservation, dans tous les domaines étudiés, à celle du changement (20). L'ensemble de ces axes est représenté dans la figure 2. Les traits de contenu y ont été dénommés par de courtes phrases suffisamment explicites pour en exprimer le sens (21).

Ces axes sémantiques étant constitués, quelle est la situation des partis par rapport à leurs traits de contenu ou, en d'autres mots, quel est le profil idéologique des partis ? Celui-ci a tout d'abord été tracé dans la figure 3, laquelle correspond à la figure 2. Chaque parti est représenté sur les axes sémantiques par son nom là où ses prises de position le situe. On peut constater que, dans le premier domaine, les trois formations libérales occupent le pôle du libéralisme, tandis que le PSB et le PC ne quittent pas le pôle opposé. Le PSC et le CVP sont très proches des libéraux et les partis communautaires vont d'un pôle à l'autre. En ce qui concerne le domaine institutionnel, les PLP, PVV, PLDP, VU et FDF-RW se retrouvent surtout du côté du régionalisme large tandis que le PSC apparaît comme le plus restrictif, le CVP et le PSB étant cette fois les partis aux profils irréguliers. Enfin, dans le troisième domaine, le PSC et le CVP se présentent entièrement du côté du maintien des standards

(20) On pourrait utiliser les termes droite-gauche, s'il n'y avait la difficulté de situer exactement dans ce cadre l'ensemble des axes du domaine institutionnel.

(21) La procédure de constitution des axes sémantiques à partir des positions des partis peut susciter quelques réflexions. Il est certain que les positions politiques sont plus complexes que, par exemple, des couleurs ou certains phénomènes linguistiques. Dès lors, la construction des axes sémantiques peut « durcir » à un certain point la réalité. Un exemple typique est celui du PLP par rapport aux limites des régions. Il se prononce pour une solution négociée et, si celle-ci n'est pas possible, pour le recours à la consultation des populations. Il affirme dès lors en même temps à deux traits de contenus qui appartiennent à des champs sémantiques différents. Pour éviter toute erreur logique, il a été nécessaires de construire très soigneusement l'axe sémantique sans pouvoir prendre en considération cependant toute la complexité de sa position.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker



FIGURE 2.

AXES SEMANTIQUES

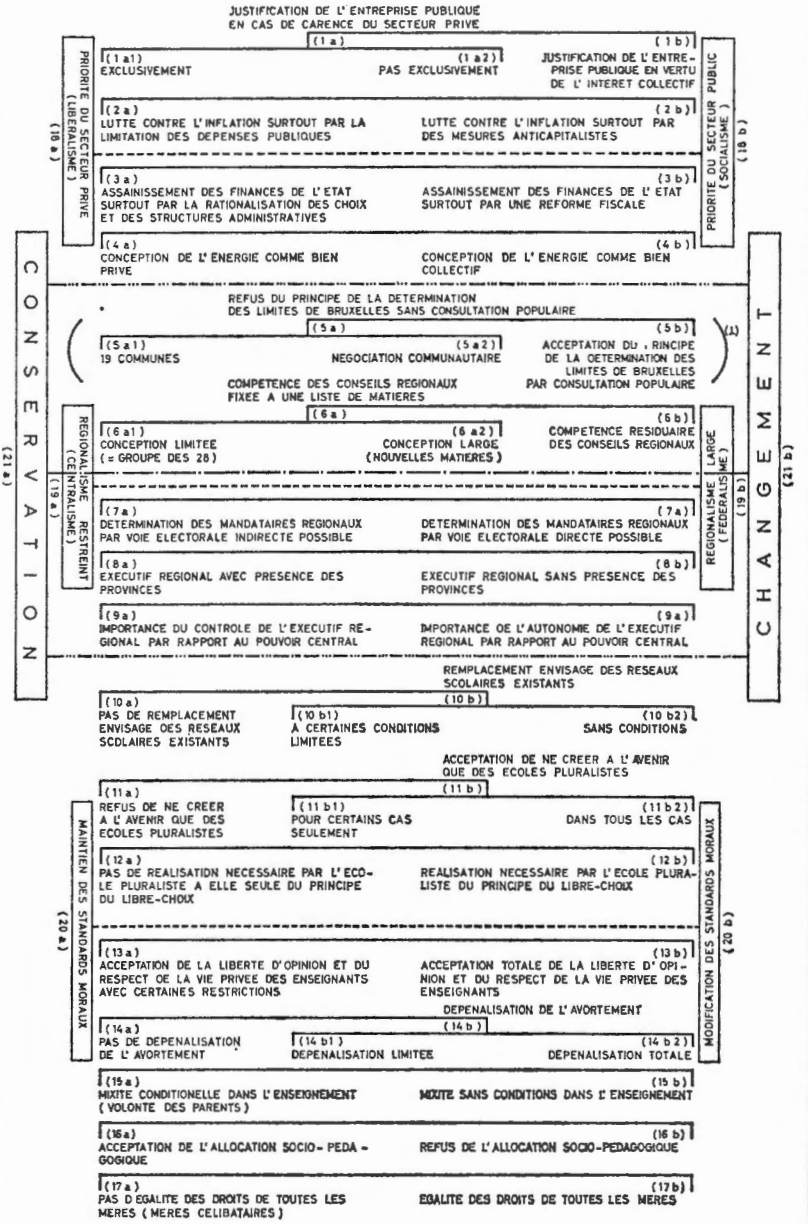


(1) CET AXE EST MIS ENTRE PARENTHESES CAR IL RENTRE DIFFICILEMENT DANS LE CHAMP DES AXES 18 A 21.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker



FIGURE 3

PROFIL DES PARTIS (1)

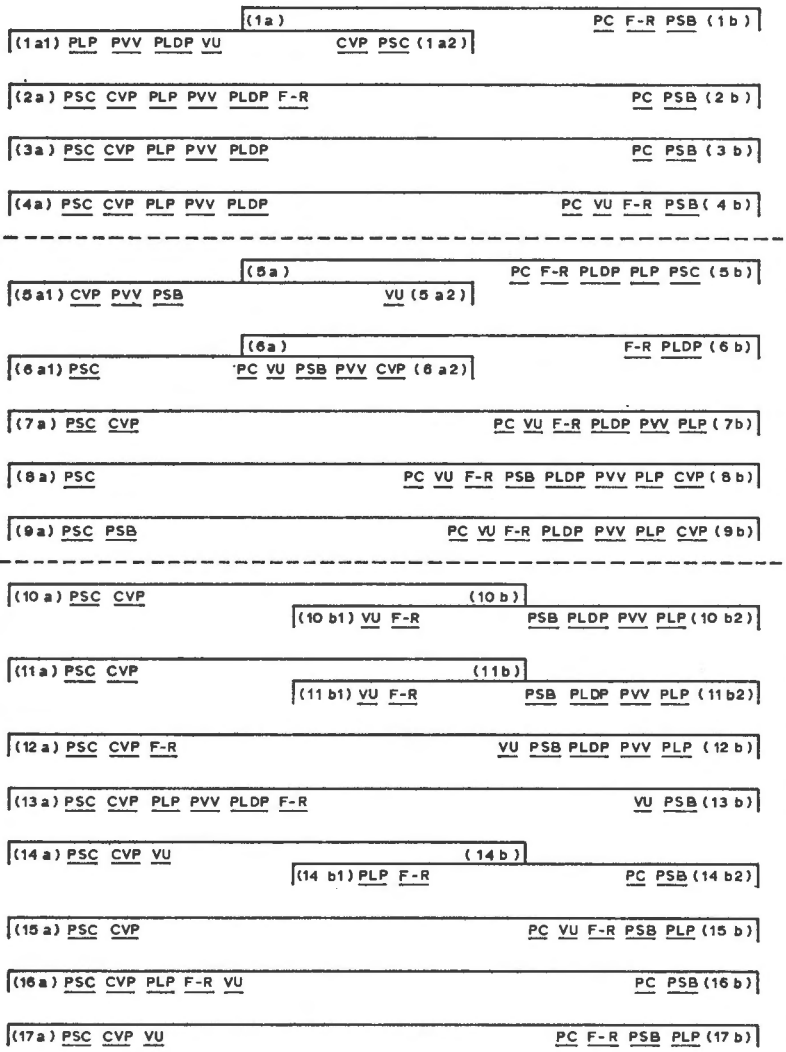


(1) LES PARTIS SONT INDIQUES PAR LEURS INITIALES (F-R = FDF-RW). QUAND UN PARTI N'EST PAS CITE SUR UN AXE, C'EST QU'IL N'EST PAS CITE NON PLUS DANS "LE SOIR".

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker



moraux, le PSB et le PC étant du côté opposé. Les formations libérales et les partis communautaires vont, quant à eux, d'un pôle à l'autre.

Il importe cependant d'avoir une vue plus précise de la configuration des partis. Plutôt que de procéder à une cotation sur les quatre axes de regroupement, on a songé à appliquer une technique d'analyse factorielle aux données représentées dans la figure 3 en ce qui concerne les 17 axes sémantiques provenant directement de l'analyse de contenu (22). Il est en effet très simple de transformer ces données en une table de données classiques où les partis prendraient la place des variables et chaque trait de contenu celle de chaque cas. On peut alors accorder aux variables des scores binaires, avec 1 si le parti x réalise le trait de contenu y et avec 0 dans le cas contraire. Il s'agit en fait d'un codage binaire généralisé. Si un parti ne se situe pas sur un axe sémantique particulier, il ne reçoit que des 0 pour tous les traits de contenu de celui-ci. La table des données ainsi constituée est représentée dans le tableau III. L'intérêt de l'utilisation de l'analyse factorielle dans un cas comme celui-ci est double. Elle peut permettre tout d'abord de contrôler le processus de réduction à l'axe sémantique fondamental n° 21. Si un facteur est susceptible, en effet, d'être interprété dans le sens de cet axe, cela ne peut que renforcer sa crédibilité. Ensuite, l'analyse factorielle rend possible une meilleure connaissance des distances mutuelles entre partis, sur chaque facteur et sur plusieurs d'entre eux. L'analyse factorielle permet en effet de construire une configuration dans un espace à autant de dimensions qu'il y a de facteurs et où chaque parti pourra être représenté par un point. Deux partis seront d'autant plus proches dans cet espace que leurs positions sont corrélées les unes avec les autres.

Le type d'analyse factorielle utilisé est celui dit « en facteurs communs ». Il a offert deux facteurs relevants extrayant ensemble 75,1 % de la variance commune. Ils sont représentés dans le tableau IV et sur la figure 4. En ce qui concerne le poids des variables, il semble que dans une recherche de la dimension de celle-ci, leur limite de significativité peut être fixée à ± 0,30. On peut constater, d'autre part, comme c'est souvent le cas dans une analyse factorielle de ce type, que le premier

---

(22) On ne décrira pas ici ce qu'est l'analyse factorielle. On rappellera seulement qu'elle permet de réduire un ensemble de n variables en m facteurs, qu'on peut considérer comme de nouvelles variables en relation linéaire avec les premières. Les facteurs expriment les principales dimensions de la covariation des variables initiales. Celles-ci se projettent sur les facteurs sur lesquels elles prennent des valeurs appelées « poids » (loadings). Les facteurs sont des objets purement mathématiques. L'interprétation d'un facteur se réalise en fonction du sens pris par les variables qui possèdent un poids suffisant sur ce facteur, les variables ayant le plus de poids étant censées l'influencer de manière prédominante. Cf sur l'analyse factorielle, H. HARMAN, *Modern Factor Analysis,* Univ. of Chicago Press, 1970, et R.J. RUMMEL, *Applied Factor Analysis,* Northwestern Univ. Press, Evanston, 1970.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker



facteur tend à être unipolaire et à résumer surtout les variations de même sens des variables, tandis que le second facteur tend à la bipolarité et à introduire une différenciation entre ces variables.

TABLEAU III

**Table des données***

| | PSC | CVP | PLP | PVV | PLDP | PSB | F-R | VU | PC |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 a 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| 1 a 2 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 1 b | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 |
| 2 a | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 |
| 2 b | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| 3 a | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 3 b | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| 4 a | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 4 b | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 5 a 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| 5 a 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| 5 b | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 |
| 5 a 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 5 a 2 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 |
| 5 b | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 |
| 7 a | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 7 b | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 8 a | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 8 b | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 9 a | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| 9 b | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 1 |
| 10 a | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| 10 b 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | |
| 10 b 2 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | |
| 11 a | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| 11 b 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | |
| 11 b 2 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | |
| 12 a | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | |
| 12 b | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 1 | |
| 13 a | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 1 | 0 | |
| 13 b | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | |
| 14 a | 1 | 1 | 0 | | | 0 | 0 | 1 | 0 |
| 14 b 1 | 0 | 0 | 1 | | | 0 | 1 | 0 | 0 |
| 14 b 2 | 0 | 0 | 0 | | | 1 | 0 | 0 | 1 |
| 15 a | 1 | 1 | 0 | | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 15 b | 0 | 0 | 1 | | | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 16 a | 1 | 1 | 1 | | | 0 | 1 | 1 | 0 |
| 16 b | 0 | 0 | 0 | | | 1 | 0 | 0 | 1 |
| 17 a | 1 | 1 | 0 | | | 0 | 0 | 1 | 0 |
| 17 b | 0 | 0 | 1 | | | 1 | 1 | 0 | 1 |

* La première colonne contient les différents traits de contenu tels qu'ils sont numérotés sur les figures 2 et 3. Les cases vides représentent les données manquantes.

Comment interpréter ces facteurs ? L'interprétation du premier facteur n'est pas immédiate. Il semble bien qu'il situe les partis en fonction de leur degré d'hétérogénéité idéologique, les partis possédant les poids les plus élevés ayant les positions les plus hétérogènes en fonction des

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker



idéologies existant dans le système politique belge. Il s'agit surtout des PLDP, PLP, PVV, FDF-RW, VU. Ce sont en effet les partis qui font le plus de va-et-vient dans le cadre de la figure 3. Les autres partis présentent en effet un profil beaucoup plus homogène. Ce facteur pourrait donc illustrer le caractère « trans-idéologique » de certains partis belges (23).

TABLEAU IV

**Matrice des facteurs**

| | Facteur 1 | Facteur 2 |
|---|---|---|
| PSC | 0,28778 | 0,69696 |
| CVP | — 0,16816 | 0,19042 |
| PLP | — 0,91604 | 0,24559 |
| PVV | — 0,70931 | 0,27045 |
| PLDP | — 0,91826 | 0,26873 |
| PSB | — 0,08436 | — 0,78837 |
| FDF - RW | — 0,52080 | — 0,30142 |
| VU | — 0,42152 | — 0,45173 |
| PC | — 0,25775 | — 0,83076 |
| % de variance | 41,1 % | 34 % |

Quant au second facteur, on peut très raisonnablement supposer qu'il représente bien l'axe sémantique n° 21. Il distingue en effet les partis se situant surtout du côté gauche de la figure 3 de ceux qui se situent surtout de l'autre côté. C'est ainsi que les partis les plus homogènes dans leurs profils ont ici les poids les plus élevés, surtout le PSC du côté conservateur et les PSB et PC du côté du changement. Les deux partis communautaires se situent modérément de ce dernier côté. La présence de ce facteur permet dès lors de confirmer le caractère relevant de l'axe n° 21.

Enfin, dans l'espace des deux premiers facteurs, représenté dans la figure 4, l'examen des distances entre les partis révèle des particularités intéressantes, mieux discernables que sur la figure 3. On peut constater tout d'abord que la distance entre le PSC et le CVP, due aux facteurs institutionnels, est relativement importante, surtout si on le compare aux distances entre les trois formations libérales. *Le Soir* n'ayant pas fait intervenir les positions du BSP, on ne peut comparer la situation des sociaux-chrétiens avec celle des socialistes. Il est vraisemblable cependant qu'étant donné les accords pré-électoraux, les positions de ces derniers

(23) Sur un plan technique, l'importance en termes de variance de ce premier facteur provient des hautes corrélations entre les trois formations libérales. Ainsi, en enlevant une des formations libérales, ce facteur passe au second rang, la structure générale des deux premiers facteurs restent inchangée.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker



soient très semblables. En ce qui concerne les partis traditionnels, c'est donc chez les sociaux-chrétiens que les différenciations apparaissent les plus importantes. Enfin, on remarque que la distance entre les partis communautaires est assez faible, du moins pour les positions retenues dans l'analyse. En conclusion, la configuration des partis révèle trois groupements de partis : celui des trois formations libérales, celui du PSB et du PC et celui des deux formations communautaires, se situant entre les deux premiers. Le PSC et le CVP apparaissent assez isolés par rapport aux autres et, également, l'un par rapport à l'autre.

**Configuration des partis sur les deux premiers facteurs**

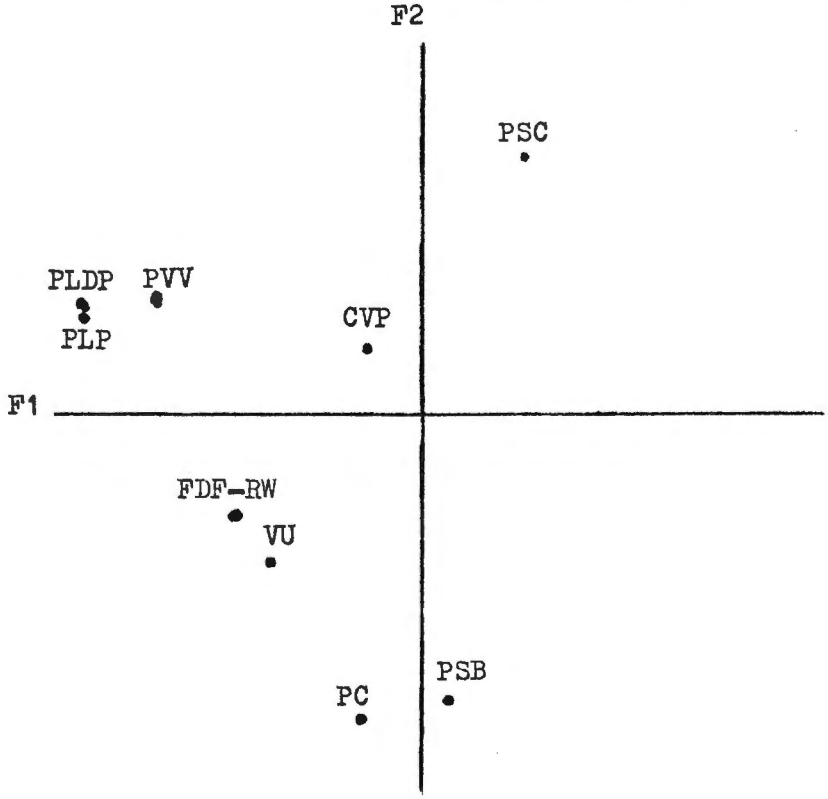


FIG. 4.

## 4. Conclusion.

Cet examen des caractéristiques du système des partis en Belgique au lendemain des élections du 10 mars 1974 peut conduire aux conclusions suivantes. Il importe tout d'abord de prendre en considération la

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker



nature particulière des partis traditionnels belges, surtout des PSC-CVP et PSB-BSP, ainsi que leurs liens avec les « mondes sociologiques », avant d'appliquer la démarche habituelle de l'analyse comparative. Cette restriction faite, on peut constater que, sur base des critères classiques, du nombre des partis et de leur impact électoral, le système des partis est devenu de type multipartiste, tant au niveau national qu'à celui des Communautés et des Régions, avec cependant une tendance vers le système multipartiste à parti dominant. Si l'on fait intervenir le facteur idéologique, on peut se rendre compte à travers l'étude des positions prises par les partis à la veille des élections que les principales idéologies sous-jacentes qui s'y expriment de manière fragmentaire sont celles du libéralisme et du socialisme, du centralisme et du fédéralisme, ainsi que du maintien des standards moraux traditionnels et de leur modification. Plus fondamentalement, ces idéologies peuvent se réduire dans les termes de conservation et de changement. Enfin, les distances entre partis en fonction de leur position laissent voir trois types de regroupements : celui des formations libérales, celui des socialistes et des communistes et enfin, celui des deux partis communautaires. Les sociaux-chrétiens apparaissent plus isolés, surtout le PSC, dont la distance avec le CVP est assez nette.

Juin 1974.

**Summary.**

*This article gives an account of the belgian party system in 1974.*

*It concludes at the existence of a « multipartist » system.*

*It also examines the ideological character of the party system. For this purpose, it studies the electoral platforms of all the parties. From a semiotics viewpoint, it isolates a number of semantic axes. After a binary coding, it factor-analyses the results. Two main factors are extracted : « ideological mixing » and conservative - progressist position.*

★